

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 mars 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/03/2024

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean-Luc FALIP, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Catherine SONZOGNI par Jean ARCAS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 19 janvier 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le DIX NEUF DÉCEMBRE à 14 h, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la Salle du conseil de la Mairie de Cessenon-sur-Orb.

Présents : J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), J.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), É.DAUZAT (CdC Sud Hérault), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), JL.FALIP (Conseil Départemental), M.FIDEL (CdC Sud Hérault), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), P.MATHIEU (CdC Grand Orb), MP.PONS (Conseil Départemental), O.ROUBICHON-OURADOU (CdC Grand Orb), S.SAUR (Conseil départemental), D.VORDY (CdC Du Minervois au Caroux).

Représentés : C.BIÈS (CdC Grand Orb) par O.ROUBICHON-OURADOU, T.CAZALS (CdC Sud Hérault) par É.DAUZAT, M.COMBES (CdC Grand Orb) par P.MATHIEU, K.MESQUIDA (Conseil départemental) par MP.PONS,

Excusés : D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), C.COMBES (CdC Sud Hérault), Y.FRAISSE (CdC Du Minervois au Caroux), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), ML.GÉRONIMO (CdC Grand Orb), A.IMBERT (Conseil Départemental), JL.LAFAURIE (CdC Grand Orb), M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), J.SOULIGNAC (CdC Du Minervois au Caroux), B.TÉROL (CdC Les Avant-Monts), P.VIDAL (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault).

Assistaient également à la réunion : S.HERPSON (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), JP.MATÉO (Pays HLV), O.BARTHELEMY (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), C.REVAUX (Pays HLV).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14 h.

L'ordre du jour est abordé :

2024-19-01-01 Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2023, rapport présenté par Jean ARCAS : le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

Dépôt Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Date de réception de l'AR: 02/04/2024

034-253403554-20240329-2024_29_03_01-DE

2024-19-01-02 Adoption du budget 2024, rapport présenté par Jean ARCAS : le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 en nomenclature M57 pour un montant de 3 502 838 € dont 2 894 147 € en section fonctionnement et 608 691 € en section d'investissement. Le budget est adopté à l'unanimité.

2024-19-12-03 Participation statutaire auprès du Conseil départemental de l'Hérault, rapport présenté par Jean ARCAS : le Conseil départemental, membre du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est sollicité pour sa contribution statutaire sur le budget primitif 2024 à hauteur de 409 805 €. L'ensemble de l'assemblée autorise le Président à solliciter auprès du Département cette participation.

2024-19-01-04 Participation statutaire des Communautés de communes 2024, rapport présenté par Jean ARCAS : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2024, le montant des participations des communautés de communes à 4 € par habitant au titre de la participation statutaire ce qui représente 375 028 €. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 15 mars 2024, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités des participations.

2024-19-01-05 Participation communautaire du Programme d'Intérêt Général (PIG), rapport présenté par Jean ARCAS : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2024, le montant des participations des communautés de communes à 1 € par habitant au titre de l'accompagnement et du suivi du Programme d'Intérêt Général PIG « Habiter au Pays » ce qui représente 93 757 €. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 15 mars 2024, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités des participations.

2024-19-01-06 Compte rendu des décisions du Président, rapport présenté par Jean ARCAS : le compte rendu des décisions est validé à l'unanimité par l'assemblée.

2024-19-01-07 Habitat : Convention avec les Communautés de communes, rapport présenté par Francis BOUTES : en novembre 2023, la CAF a proposé aux Communautés de communes du Pays de signer une convention tripartite (CAF/EPCI/DDTM) qui permet d'avoir accès aux ouvertures de droits sur les périmètres de permis de louer. Ces conventions ont été signées le 15 décembre 2023. Il est prévu dans cette convention un fonctionnement resserré entre les Communautés de communes engagées dans le permis de louer et le Pays porteur de l'action non décence. Ce fonctionnement doit être formalisé au travers d'une convention Pays / Communauté. Pour assurer cohérence et continuité, une convention entre chaque Communauté de communes (Grand Orb, Sud Hérault, Du Minervoisy au Caroux, Les Avant-Monts) et le Pays permettant la mise en œuvre des attentes croisées (CAF / DDTM / EPCI) est proposée aux Communautés de communes et validée à l'unanimité par l'assemblée.

2024-19-01-08 Opération Grand Site : Ingénierie d'animation 2024, demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault, rapport présenté par Jean ARCAS : l'assemblée valide à l'unanimité la demande d'accompagnement du Département de l'Hérault sur le poste d'ingénierie de l'Opération Grand Site dont le coût total s'élève à 60 000 € pour lequel le cofinancement de 25 000 € est sollicité.

2024-19-01-09 Opération Grand Site : Poursuite de l'assistance architecturale et paysagère (années 2 et 3), demande de subvention auprès du programme LEADER, rapport présenté par Jean ARCAS : la mise en place d'une assistance architecturale et paysagère a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. En janvier 2023, cet accompagnement porté par le Pays, assuré par une équipe (composée d'un paysagiste conseil et d'un architecte conseil), a démarré pour la 1ère année avec le soutien de la DREAL et des fonds européens LEADER. En 2024, il s'agira de poursuivre cette mission de conseil. L'opération est estimée à 51 422,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités : l'État (DREAL) à hauteur de 18 300,00 € et le Programme LEADER à hauteur de 22 837,60 €. L'autofinancement de 10 284,40 € sera porté par le Pays. Le comité syndical valide cette opération à l'unanimité.

2024-19-01-10 Agriculture / PAT : Renouveau et reconquête du monde agricole, rapport présenté par Jean-Noël BADENAS : afin de lutter contre la déprise agricole, de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs en transmettant les exploitations agricoles existantes, le Pays se propose d'apporter un appui auprès des communes pour l'identification de terres jusqu'à l'installation d'un agriculteur. Pour ce faire, différentes prestations pourraient être mobilisées pour assurer ce besoin. Le Pays propose de mobiliser des financements du Département à hauteur de 7 759,71 € et du Programme européen LEADER à hauteur de 30 328,84 € pour un projet estimé à 47 248,19 €. L'autofinancement de 9 449,64 € serait porté par le Pays. Le comité syndical valide cette opération à l'unanimité.

2024-19-01-11 Patrimoine : Animation de l'opération d'inventaire menée dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, rapport présenté par Marie-Pierre PONS : l'opération d'inventaire fait l'objet d'un conventionnement avec la Région permettant de mobiliser 60 000 € de cofinancement pour un coût d'opération de 150 079,65 €. Il est sollicité de mobiliser 50 000 € de LEADER pour un autofinancement de 40 079,65 €. Par ailleurs, l'autofinancement réellement supporté par le Syndicat mixte s'élève à 69 544.10 € pour une assiette de dépenses de 179 544.10 € compte tenu également du plafonnement de l'aide FEADER à 50 000 €. Le comité syndical valide cette opération à l'unanimité.

2024-19-01-12 Patrimoine : Animation de la politique muséale du Pays d'art et d'histoire, rapport présenté par Marie-Pierre PONS : menée en partenariat avec la DRAC Occitanie, un agent assure la conservation des collections des Musées de France du territoire ainsi que l'animation du réseau des musées du Pays. Le coût total de cette mission s'élève à 149 679,64 € pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités pour le Conseil départemental de l'Hérault à hauteur de 23 948.74 €, pour l'Union Européenne – crédits FEADER LEADER à hauteur de 50 000.00 €. L'autofinancement porté par le Pays sera de 75 730.90 €. Par ailleurs, l'autofinancement réellement supporté par le Syndicat mixte s'élève à 115 596.80 € pour une assiette de dépenses de 189 545.54 €, compte tenu également du plafonnement de l'aide FEADER à 50 000 €. Le comité syndical valide cette opération à l'unanimité.

2024-19-01-13 Santé : Appel à projet Institut National du Cancer : zéro exposition, rapport présenté par Josian CABROL : au croisement de 3 stratégies (alimentation, santé et Pôle de pleine nature) le Syndicat mixte se propose de répondre à l'appel à projets en proposant notre projet « Bouger, manger, être en bonne santé ». Le projet concernerait 16 classes du territoire et leur entourage. Le coût total d'opération s'élève à 121 900 € dont la totalité est sollicitée auprès de l'Institut National du Cancer. L'assemblée valide à l'unanimité le projet et son plan de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

